

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021 A 19H00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 07 avril 2021 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07 avril 2021.

Etaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, Mme Virginie BRIOT, M. Bernard HAU, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Mme Inès LHERBIER, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU (à partir de 19h10), Mme Isabelle BAZIN, Mme Isabelle COGNON, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP, M. Mathieu DESFACHELLES, Nicolas GUILBERT, M. Loïc SOULIEZ, Mme Marie MERIAUX, Mme Nicole DECOOL (jusqu'à 20h15), M. Joël PRUNIER, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ (à partir de 19h25)

Excusés : Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Didier SANTRAIN, M. Vincent CAILLIAU (jusqu'à 19h10), Mme Déborah GREBAUT, Mme Nicole DECOOL (à partir de 20h15), M. Antoine LECOCQ (jusqu'à 19h25), M. David LALIAUX qui donnent pouvoir respectivement à Mme Virginie BRIOT, M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, M. Franck FOULON, Mme Edwige LAGAIZE, Mme Marie MERIAUX, M. Alexandre SANNIER, M. Franck FOULON

Secrétaire de séance : M. Frédéric GAUTRIN

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour. Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'approbation de l'inscription d'une question supplémentaire. Elle concerne la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo. Cette inscription est approuvée à l'unanimité.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 26 mars 2021. Il n'y a pas de remarque particulière. Le procès-verbal est déclaré adopté.



PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU RIVAGE PAR V2R

Monsieur Patrice CAUX de la société V2R est venu présenter le projet d'aménagement de la Place du Rivage.

URBANISME / AFFAIRES FONCIERES

D2021-04-22 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE – PLACE PIERRE DE COUBERTIN

Rapporteur : Monsieur Franck FOULON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal consent à la SCI TONTOUTA une servitude passage à titre purement gratuit, dit que les frais d'acte seront à la charge exclusive du propriétaire du fonds dominant, autorise le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité

JEUNESSE

D2021-04-23 : ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS PERISCOLAIRES - DEMATERIALISATION

Rapporteur : Madame Virginie BRIOT

Sur avis favorable de la Commission « Service à la population, affaires scolaires, culture, ALSH et médiathèques », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la mise en place d'un logiciel de dématérialisation pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires, retient l'offre de la société QIIS, accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité

D2021-04-24 : MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES TITRES RELATIFS A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Rapporteur : Madame Virginie BRIOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adhère au service de paiement à distance via le dispositif TIPI, autorise Monsieur le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre de fonctionnement du service entre la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem et la Direction Générale des Finances Publiques, autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion à l'application des Titres Payables par Internet (TIPI), décide de prendre en charge le coût du service bancaire : coût fixe à 0.05€ par transaction + 0.25% du montant de la transaction, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, modifie la régie actuelle des tickets de cantine/garderie et rend possible l'achat de tickets de cantine/garderie à l'unité.

Adopté à l'unanimité

D2021-04-25 : TARIFS DES SERVICES DE CANTINE ET DE GARDERIE

Rapporteur : Madame Virginie BRIOT

Sur avis favorable de la Commission « Service à la population, affaires scolaires, culture, ALSH et médiathèques », et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'application des tarifs proposés et les applique à compter de la rentrée de septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

FINANCES**D2021-04-26 : CONTRIBUTION DIRECTE – VOTE DES TAUX 2021**

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote des taux sur la proposition suivante : Taxe foncière S/bâti 43,71%
Taxe foncière S/non bâti 49,80%.

Adopté à l'unanimité – 5 abstentions

D2021-04-27 : BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » en date du 06 avril 2021, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 (Budget Général), lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 358 335 , 00 €	5 358 335 , 00 €
Section d'investissement	1 741 998 , 00 €	1 741 998 , 00 €
TOTAL	7 100 333 , 00 €	7 100 333 , 00 €

Adopté à l'unanimité – 5 abstentions

D2021-04-28 : BUDGET ANNEXE : VENTE DE CAVEAUX – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » en date du 06 avril 2021, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 (Budget Annexe), lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	40 526 , 00 €	40 526 , 00 €
Section d'investissement	Néant	Néant
TOTAL	40 526 , 00 €	40 526 , 00 €

Adopté à l'unanimité

D2021-04-29 : SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de fonctionnement au CCAS, au titre du budget 2021 de 90 000 €.

Adopté à l'unanimité

D2021-04-30 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DE REVERSEMENT A LA COMMUNE D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERÇUE PAR LA FDE 62

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la Commune et reversée à la Commune à 95%.

Adopté à l'unanimité

D2021-04-31 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Le projet de la Municipalité est de renouveler l'ensemble du parc des barrières servant à sécuriser les zones dangereuses en Ville (trottoirs et rues), les sorties d'établissements recevant du public (écoles, Mairie, établissements sportifs...) et ordonner le cheminement des piétons ainsi que les poteaux de voirie qui permettent non seulement de délimiter des aires piétonnes mais aussi d'empêcher l'accès des véhicules à certains espaces et de garantir la sécurité des usagers de l'espace public. Des radars pédagogiques seront également installés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'opération projetée et décide de solliciter à cet effet un co-financement auprès du Département du Pas-de-Calais au titre des amendes de Police à hauteur de 15 000 €.

Adopté à l'unanimité

D2021-04-32 : MISE EN PLACE D'UNE AIDE A L'ACHAT VELO POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Rapporteur : Monsieur Franck FOULON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place une aide à l'achat d'un vélo pour tous les habitants de la Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2021, allouer une enveloppe budgétaire de 5 000 € pour cette aide, appliquer les mêmes conditions que la CAPSO, octroyer cette aide sous forme de chèques HappyKdo, arrêter le montant de l'aide à 10% du prix d'achat arrondi à la dizaine supérieure et plafonné à 75 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et 10% du prix d'achat arrondi à la dizaine supérieure et plafonné à 50 € pour l'achat d'un vélo classique (hors BMX), conditionner l'aide communale à celle de la CAPSO et désigner la CAPSO comme centralisateur des demandes.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

D2021-04-33 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ANNUEL AU SEIN DES SERVICES DE LA VILLE – PASSAGE AUX 1607 HEURES PAR AN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur avis favorable du comité technique en date du 18 décembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'augmentation du temps de travail des agents de la Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem dans les conditions proposées.

Adopté à la majorité – 1 contre – 3 abstentions

D2021-04-34 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU PAS DE CALAIS - RENOUVELLEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la Commune au dispositif de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion du Pas de Calais et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

D2021-04-35 : INSTALLATION DE RUCHES

Rapporteur : Monsieur Franck FOULON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la mise en place de 4 ruches sur la Commune, valide l'emplacement des 4 ruches au Stand de Tir du Complexe Sportif du Rivage et confie la gestion des ruches à deux agents de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité

D2021-04-36 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00
--